

2341 - Actions sur les paysages

**Attribution de subventions dans
le cadre de rénovation pastorale**

Rapport n° CP/2011/489

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide à l'acquisition, à la restauration et à l'entretien de parcelles en zone de montagne.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, lors de sa réunion du 10 décembre 2007, a donné son accord pour l'adaptation du dispositif d'aides concernant l'acquisition, la rénovation et l'entretien des parcelles en zone de montagne pour les communes, les communautés de communes et les associations foncières pastorales (AFP), ainsi que pour le maintien de l'aide à la création d'AFP.

Le taux de subvention des travaux de restauration est dorénavant fixé à 40 %. Les travaux pouvant bénéficier de l'aide départementale sont les suivants : clôtures, travaux hydrauliques, dessouchage, rénovation de prairie, travaux de renaturation, point d'eau, travaux en régie.

A ce titre, il est proposé de verser :

- une subvention de 36 477,13 € à l'association foncière du « Col de Saales » à Saales concernant la 2^{ème} tranche de travaux de rénovation s'élevant à 91 192,82 €
- une subvention de 7 112 € à la commune de PLAINE, secteur de rénovation « ALMINGOUTTE » pour un montant de travaux de 17 780 €
- une subvention de 4 600 € à la commune de PLAINE, secteur de rénovation « Fond de Vallée du Reula » concernant la 2^{ème} tranche de travaux s'élevant à 11 500 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 29033 | 204-2042-74 | 156 709,10 € | 58 300,00 € | 36 477,13 € |
| 29032 | 204-20414-74 | 69 500,00 € | 51 500,00 € | 11 712,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

- à l'association foncière pastorale du "Col de Saales" à Saales une subvention de 36 477,13 € concernant la 2ème tranche de travaux de rénovation s'élevant à 91 192,82 €
- à la commune de PLAINES, secteur de rénovation "ALMINGOUTTE" une subvention de 7 112 € pour un montant de travaux de 17 780 €
- à la commune de PLAINES, secteur de rénovation "Fond de Vallée du Reula" une subvention de 4 600 € concernant la 2ème tranche de travaux s'élevant à 11 500 €.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL